

COMMUNIQUE RADIO PRESSE

Le lundi 3 août 2020 de 10h à 14 heures, le Ministre Délégué à la Présidence de la République chargé de Marchés Publics, Monsieur **IBRAHIM TALBA MALLA** a présidé une importante réunion de coordination des Services centraux du Ministère des Marchés Publics élargie aux Délégués Régionaux des Marchés Publics. L'ordre du jour de cette réunion tenue en visioconférence, s'est appesanti notamment sur l'évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre, par les Maîtres d'Ouvrages, de leurs Plans de Passation des Marchés programmés au titre de l'exercice 2020.

Après avoir suivi les rapports des Délégués Régionaux, il est ressorti qu'au 30 juin 2020, les taux de passation et d'exécution des marchés de l'exercice 2020, pour l'ensemble des Maîtres d'Ouvrage et des Maîtres d'Ouvrage Délégués, comparativement à la même période de l'exercice écoulé, ont globalement connu une baisse, avec des performances louables pour certains et mitigées pour d'autres.

Outre le contexte lié à la covid19 qui est défavorable à la passation et à l'exécution sereines des marchés programmés, l'immaturité des projets programmés, l'élaboration et la transmission tardives des projets des DAO par les Maîtres d'Ouvrage, les lenteurs dans les diligences et, surtout l'appropriation approximative du nouveau cadre normatif par les acteurs en général et par les nouveaux exécutifs municipaux en particulier, ont été identifiés comme causes majeures de cette performance mitigée, sans oublier les contraintes liées à l'organisation du double scrutin législatif et municipal du 09 février 2020.

Tout en saluant la coopération qui prévaut entre acteurs du système des marchés publics, malgré quelques incompréhensions somme toute normales relevées ici et là dans leurs rapports réciproques, le non-paiement des indemnités des Commissions de Passation des Marchés par les Maîtres d'Ouvrage et Maîtres d'Ouvrage Délégués et la non-transmission systématique par ces derniers au MINMAP, de la liasse documentaire générée par la passation et l'exécution des marchés, ont été également évoquées parmi les difficultés qui méritent une attention particulière. Les divergences d'interprétation de certaines dispositions du Code des Marchés Publics, relativement aux visas du MINMAP sur les décomptes ont aussi été évoquées de manière récurrente.

Au terme de l'évaluation, le Ministre Délégué a invité ses collaborateurs à redoubler d'ardeur dans l'accompagnement des Maîtres d'Ouvrage et des Maîtres d'Ouvrages

Délégués, afin de rattraper les retards enregistrés dans la mise en œuvre de leurs programmations.

Il les a également engagés à obtenir des Maîtres d'Ouvrage, la transmission de la liasse documentaire générée par l'activité des marchés publics et à densifier les contrôles de l'exécution des marchés sur le terrain, selon des seuils à définir pour les services centraux et déconcentrés. En vue de l'harmonisation de la présentation des rapports y afférents, il a demandé à ses proches collaborateurs de lui soumettre dans les meilleurs délais, une proposition de modèle type de rapport qui s'imposera à tous.

Relativement au problème de non-paiement persistant des indemnités des Commissions de Passation des Marchés, le Ministre Délégué s'est engagé à tenir des réunions de concertation avec les administrations concernées (MINAT, MINDDEVEL, MINEPAT et MINFI) afin d'y trouver des solutions urgentes et idoines.

Enfin, il a demandé aux Délégués Régionaux de lui faire tenir sans délai, les listes mises à jour, des prestataires ayant abandonné, dans leurs ressorts de compétence respectifs, l'exécution des marchés des exercices 2018 et 2019, afin de lui permettre de compléter celle récemment publiée par ses soins et, d'enclencher le cas échéant à leur rencontre, les procédures visant leur exclusion de toute participation à la commande publique, conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Yaoundé, le 3 Août 2020.

Pour le Ministre Délégué
et par Délégation,
le Secrétaire Général



Chancel Ako Fakem
Administrateur Civil Principal